

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-30

Objet : Participation à l'acquisition de la Maison natale de Paul Verlaine.

Rapporteur : Mme OASI-SCHAEFER, Conseiller Municipal

L'association Les Amis de Verlaine souhaite acquérir l'appartement situé au premier étage de l'immeuble sis 2 rue Haute-Pierre, maison natale de Paul Verlaine en vue de créer un espace muséologique ouvert au public autour de l'œuvre de l'écrivain. Après restauration, le projet culturel du site devrait permettre de présenter tout au long de l'année des collections privées consacrées à Paul Verlaine, des fonds existants et des activités littéraires et artistiques vivantes. Ce lieu viendrait ainsi compléter l'offre culturelle et touristique locale et régionale.

L'association Les Amis de Verlaine sollicite la participation financière de la Ville de Metz pour l'accompagner dans son projet d'acquisition.

Sur un coût d'achat de 225 000 euros, l'association mobilise 160 000 euros de fonds privés dont le Musée des Lettres et Manuscrits de Paris avec la société Aristophil pour 150 000 euros. Le plan de financement prévoit un complément de fonds publics à hauteur de 65 000 euros.

Aussi, il est proposé d'apporter une participation financière, sous forme d'une subvention d'investissement, à hauteur de 50 % de ce montant, soit 32 500 euros à l'association Les Amis de Verlaine, le Conseil Général de la Moselle devant prendre à sa charge le solde.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 6 octobre 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention d'investissement en vue de l'acquisition de la maison natale de Paul Verlaine pour un montant total de 32 500 euros à l'association Les Amis de Verlaine, dans les conditions prévues dans la convention ci-annexée prévoyant l'inscription au Livre Foncier de l'obligation de rembourser cette subvention à la Ville de Metz en cas de revente de l'immeuble.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DECIDE l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Antoine FONTE
Adjoint Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM :

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35

Absents : 20

Dont excusés : 19

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ